

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'accès au parc implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

BISC'ADVENTURE® propose 4 espaces d'activités :

- . Parcours Acrobatique en Hauteur (P.A.H.) équipés en Ligne de Vie Continue.
- . Structure gonflable 2-4 ans.
- . Activités SENSATION : Free Jump ; Catapulte Géante ; Big Jump ; Mur d'Escalade - Escalad'Arbre.
- . Activités DÉFI : Archery Game ; Gel Blaster ; Disc Golf.

## PARC BISC'ADVENTURE® (applicable à toute personne présente sur le site)

### Généralités :

La capacité d'accueil du parc et des activités est volontairement limitée pour votre sécurité et votre plaisir. À tout moment l'entrée pourra vous être refusée : pensez à réserver.

Chaque participant est considéré comme un tiers vis-à-vis des autres participants et déclare être assuré en responsabilité civile.

### Conditions d'accès au site :

- L'accès aux installations est interdit au public en dehors des heures d'ouverture.
- Toute personne présente sur le site doit avoir souscrit au préalable une assurance en responsabilité civile.
- Il est impératif de respecter la signalisation, les balisages et les cheminements au sol. Ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers. Il est interdit de courir dans les allées.
- Il est interdit de fumer et de faire du feu dans toute la zone de jeux. Les chiens doivent être tenus en laisse.
- Les pique-niques (dans la limite des places disponibles) sont autorisés dans les zones réservées à cet effet, mais interdits dans les zones de jeux et d'activités.
- Une attention particulière vous est demandée quant au **respect de l'environnement**. Il est interdit d'abîmer les arbres et les plantations (ne pas les piétiner ; ne pas passer au delà des barrières ...).
- L'espace de jeu est en milieu naturel, il peut présenter des risques : racines, trous, obstacles divers ... La possibilité de se blesser existe (chocs, glissades, griffures ...), afin de minimiser les risques, il est primordial de respecter le présent règlement intérieur.

### Conditions d'accès aux activités :

Tout pratiquant doit avoir **lu et approuvé le règlement intérieur** et acquitté un droit d'accès. Le fait de pénétrer dans l'enceinte du site, en groupe ou à titre individuel, implique l'acceptation du présent règlement intérieur. La direction pourra exclure toute personne ne respectant pas le présent Règlement intérieur. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera accordé. **Vous êtes responsable de l'application scrupuleuse des consignes de sécurité.**

L'ensemble des activités proposées sur le site de BISC'ADVENTURE® sont accessibles uniquement aux **personnes aptes physiquement et mentalement** à respecter les exigences de sécurité. Toute remarque ou problème pouvant entraîner un risque dans la pratique des activités BISC'ADVENTURE® doivent être exposés au personnel de BISC'ADVENTURE®. La direction se réserve le droit d'exclure toute personne :

- ne respectant pas les consignes de sécurité.
- ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres
- irrespectueuse des personnes, des installations ou de l'environnement.

### Contre-indications médicales à la pratique des activités :

**Absorption d'alcool, de drogue** ou d'autres substances modifiant le comportement du pratiquant ou altérant ses capacités ; Grossesse ; hypertension artérielle ; maladies cardiaques ; maladies articulaires ; atteintes neurologiques ; épilepsie ; diabète ; vertige de Ménière.

Dans le cas où le pratiquant présenterait une de ces contre-indications, un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités proposées par BISC'ADVENTURE®, datant de moins de 30 jours, devra être fourni. En cas d'impossibilité de présenter ce certificat médical, la personne ne pourra pas pratiquer. Le pratiquant ne doit pas être affecté de troubles d'ordre médical susceptibles d'être aggravés.

Tout pratiquant doit être en mesure de voir et entendre le personnel de BISC'ADVENTURE®.

### Enfants mineurs :

Les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateur. Les mineurs de **moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable** lors de l'inscription. Cet adulte doit avoir suivi les consignes de sécurité et être présent sur le site pendant la durée de l'activité.

### Conditions météorologiques :

La direction se réserve le droit d'annuler ses prestations ou de les arrêter temporairement ou définitivement en cas de mauvaises conditions météorologiques (rafales de vent, orage, vent fort, fortes précipitations (pluie ou neige...)) pouvant mettre votre sécurité en péril sans indemnisation possible.

### Divers :

Dans le cadre de la liberté informatique, il vous sera demandé de nous signaler votre refus d'être photographié ou filmé.

**BISC'ADVENTURE® n'assure aucune responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité et du présent règlement intérieur.**

# PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

Le billet d'entrée est valable toute la journée (*sauf pour les groupes en été*) et s'annule dès que vous rendez votre matériel. Le billet d'entrée est individuel, il ne pourra en aucun cas être remboursé ou échangé avec une autre personne. En cas d'arrêt de l'activité décidé par la Direction, et pour moins de deux heures passées dans le parc, la validité des billets sera reconduite (l'heure indiquée sur le ticket de caisse faisant foi).

## Définition de l'activité :

BISC'ADVENTURE® propose une activité de P.A.H. (Parcours Acrobatique en Hauteur). Cet espace d'activité ludique permet de cheminer en hauteur, **de façon autonome** et plus ou moins acrobatique, sur et entre les arbres ou autres supports naturels ou non. Les parcours sont composés d'ateliers fixes dont l'accès est ouvert au public qui pratique **sans encadrement ou accompagnement spécifique**. Les divers dispositifs de protection comprennent des **équipements conçus pour limiter les conséquences des chutes ou des collisions**. Il existe des **risques inhérents aux P.A.H.**, qui ne peuvent être complètement éliminés.

**Vous êtes responsable de votre sécurité** et de l'application scrupuleuse des consignes de sécurité :

- données par le personnel de BISC'ADVENTURE®
- présentées sur le D.V.D. « Consignes de Sécurité » : visionnage obligatoire pour **tous** les pratiquants.
- précisées sur les panneaux signalétiques.

## Conditions d'accès :

- à partir de **4 ans révolus** : 3 Parcours Oranges + 1 château gonflable. Accès interdit aux adultes et enfants de + de 1m30.
- à partir de 6 ans et 1m20 : 1 Parcours Blanc, 2 Parcours Jaunes, 2 Parcours Verts, 2 Parcours Violets, 1 Parcours Super Violet.
- à partir de 1m40 : 3 Parcours Bleus, 2 Parcours Rouges et 2 Parcours Noirs. *Possibilité d'accéder aux parcours Blanc, Jaunes, Verts, Violets, Super Violet.*

## Sécurité :

BISC'ADVENTURE® propose + de 200 jeux répartis sur 18 parcours de difficulté et de hauteur croissante différenciés par des codes de couleur. Tous les parcours sont équipés en **ligne de vie continue**. Il s'agit d'un système de sécurité permanent et unique.

Vous connectez votre poulie en début de parcours et la déconnectez en fin de parcours.

A BISC'ADVENTURE®, la surveillance de l'activité par les Opérateurs est organisée par zone. Les postes de surveillance sont positionnés au début des parcours. Ce dispositif permet aux Opérateurs d'évaluer chaque pratiquant sur la mise en place et le fonctionnement du système sécurité.

**Respectez les consignes d'utilisation** du matériel et des jeux : 2 personnes maximum sur les ateliers ; 1 personne sur les jeux Tyrolienne et Saut de Tarzan ; 3 personnes maximum sur les plates-formes ; ne stationnez pas et ne circulez pas en dessous des plates formes.

## Équipement :

Tous les pratiquants doivent se faire équiper par un Opérateur travaillant à BISC'ADVENTURE®. Ce matériel est ajusté à votre taille. Il est interdit aux pratiquants d'enlever ou de régler eux-mêmes leur équipement de sécurité.

Pour votre plaisir, choisissez le niveau de parcours correspondant à vos capacités, notre personnel est là pour vous conseiller.

## STRUCTURE GONFLABLE 2-4 ans

- . Les enfants accédant à cette structure sont sous la responsabilité des parents ou des accompagnateurs majeurs désignés. Il est interdit de laisser des enfants à l'intérieur des structures gonflables sans surveillance.
- . En cas d'accident, la direction se dégage de toute responsabilité.
- . Tous les enfants accédant au château gonflable doivent avoir acquitté leur droit d'entrée (à l'accueil) et avoir au **minimum 2 ans et au maximum 4 ans** (Norme constructeur). **Nombre maximum est de 10 participants dans l'enceinte de la structure gonflable.**
- . Le port des chaussures est interdit dans la zone de jeu. Le port des chaussettes est obligatoire.
- . Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet de poursuites. Merci de respecter les locaux et le matériel.
- . Pour des raisons d'hygiène, les enfants ayant le moindre symptôme de maladie (fièvre, rhume, toux anormale, vomissement...) ou temporairement diminués (plâtre, points de suture...) ne pourront être acceptés.
- . Les animaux sont interdits dans l'enceinte du château gonflable.
- . Il est interdit de manger, de mâcher du chewing-gum et de boire dans la zone de jeux.
- . Les objets pouvant être dangereux (pointus, tranchants, inflammables...) sont interdits.
- . Les enfants ne doivent pas porter de foulard, d'écharpe, de vêtement comportant un cordon au niveau du col. Il est fortement recommandé de retirer les lunettes, les montres et les bijoux.
- . Il est interdit de grimper aux filets (à l'intérieur et à l'extérieur du jeu) et de descendre le toboggan à reculons.
- . BISC'ADVENTURE® se réserve le droit d'exclure de façon temporaire ou définitive les enfants dont le comportement ne serait pas compatible avec la sécurité ou le bien-être physique ou moral des autres enfants (il sera demandé à l'adulte responsable de venir chercher l'enfant).
- . En cas de forte fréquentation, pour des raisons de sécurité, la direction peut différer ou refuser l'entrée.

## Parent / Accompagnateur :

Votre présence implique que vous ayez pris connaissance du présent règlement intérieur et que vous en acceptiez les termes.

**MERCI D'EXPLIQUER A VOS ENFANTS L'ENSEMBLE DE CES RÈGLES.**

# ACTIVITÉS SENSATION

Tout pratiquant doit avoir lu et approuvé les consignes de sécurité, précisant notamment les contre indications médicales. Le pratiquant doit présenter un jeton ou un bracelet au personnel encadrant l'activité. **En cas de refus, aucun jeton ne sera remboursé ou échangé.**

## Sécurité :

Il est important, durant la pratique des Activités Sensation, de :

- se démunir de tout objet sur soi qui pourrait tomber au sol ; enlever ses lunettes ; attacher ses chaussures
- ne jamais toucher au matériel et équipement de sécurité
- ne pas accéder à la structure sans y être invité et sans avoir reçu les instructions du personnel encadrant

## CATAPULTE GEANTE

### Définition de l'activité :

La *CATAPULTE Géante* est une activité d'éjection verticale réalisée à l'aide d'élastiques accrochés à la taille du pratiquant par un harnais. Le personnel BISC'ADVENTURE® place le pratiquant au centre de la structure et l'équipe d'un harnais muni de bretelles qui est retenu au socle par l'intermédiaire d'un « crochet largeur ». Le personnel BISC'ADVENTURE® tend ensuite les élastiques accrochés sur le côté puis ouvre le « crochet largeur ». Le pratiquant est alors éjecté à une hauteur pouvant atteindre 18 mètres en 2 secondes pour une puissance de 3,5 G force.

### Conditions d'accès :

L'activité de *CATAPULTE Géante* est accessible à partir de 10 ans et 1m40 et de 35 kg à 110kg. **1 éjection CATAPULTE Géante = 9 Euros**

### Sécurité :

Il est important de :

- se tenir aux sangles situées de chaque côté du harnais.
- garder la tête droite en raidissant légèrement le cou ; garder les jambes bien droites et fermement (corps gainé).

## FREE JUMP

### Définition de l'activité :

Le FREE JUMP est une activité qui consiste à sauter dans le vide à partir d'un plongeur (5m et 7m50) avec réception dans un matelas d'air destiné à amortir la chute. Celui-ci s'apparente à un « coussin de chute » utilisé par les cascadeurs professionnels. Le FREE JUMP est encadré et géré par le personnel de BISC'ADVENTURE®.

### Conditions d'accès :

Le plongeur de saut situé à 5 mètres du sol est accessible **à partir de 6 ans et 25kg** (bracelet jaune).

Le plongeur de saut situé à 7m50 du sol est accessible à partir de 1m40, après un 1<sup>er</sup> saut à 5m et avec l'autorisation du moniteur de saut (bracelet bleu).

**2 sauts FREE JUMP = 6 Euros**

### Sécurité :

Il est important de :

- sauter uniquement sur ordre du moniteur.
- viser le centre du matelas (cible), atterrir sur les fesses ou le dos, les mains sur la poitrine.
- sortir du matelas pied en avant en glissant sur les fesses (type toboggan) par la zone réservée à cet effet.

## MUR D'ESCALADE et ESCALAD'ARBRE

### Définition de l'activité :

BISC'ADVENTURE® propose une activité d'escalade sur :

- un mur artificiel d'une hauteur de 10m, équipé de 3 voies de difficulté croissante.
- un arbre, équipé d'une voie d'une hauteur de 15m.

### Conditions d'accès :

L'activité de *MUR D'ESCALADE* et *ESCALAD'ARBRE* est accessible **à partir de 6 ans et 25kg** (bracelet Jaune).

**25 minutes d'activité MUR D'ESCALADE & ESCALAD'ARBRE = 6€uros**

### Sécurité :

La descente et la sécurité du pratiquant sont assurées par un système de sécurité de marque TRUBLUE (1 système par voie).

Le pratiquant est équipé d'un baudrier. Les baudriers sont classés par taille et couleur.

Le personnel BISC'ADVENTURE® vérifie la mise en place de l'équipement et le connecte au système de sécurité par l'intermédiaire d'un mousqueton à verrouillage. Il est important de :

- ne pas escalader sans avoir reçu l'accord du personnel BISC'ADVENTURE®.
- ne pas escalader une voie ne correspondant pas au système de sécurité auquel vous êtes assuré.
- s'asseoir dans son baudrier lors de la descente.
- ne pas stationner sous un grimpeur.

## BIG JUMP

### Définition de l'activité :

Le *BIG JUMP* est une activité de saut qui consiste à se jeter dans le vide depuis un plongeur installé à 15m. Le pratiquant grimpe au sommet de la tour à l'aide d'une échelle, se positionne au bord du plongeur et saute dans le vide.

### Conditions d'accès :

L'activité *BIG JUMP* est accessible **à partir de 10 ans et 35 kg.** **1 BIG JUMP (1 tentative) = 9 euros**

### Sécurité :

La descente et la sécurité du pratiquant sont assurées par un système de sécurité de marque QUICKJUMP. Le pratiquant est équipé d'un harnais intégral. Le personnel BISC'ADVENTURE® vérifie la mise en place de l'équipement et le connecte au système de sécurité par l'intermédiaire d'un mousqueton à verrouillage. Il est important de :

- ne pas grimper l'échelle sans avoir reçu l'accord du personnel encadrant
- de se positionner face en avant et de sauter assis dans son baudrier
- ne pas stationner dans la zone de réception du sauteur

## ACTIVITÉS DÉFI

### ARCHERY GAME et GEL BLASTER

L'Archery Game et le Gel Blaster sont des activités ludiques, ce ne sont pas des sports de contact mais restent des pratiques physiques intenses. *Voir « Règles du Jeu »*. Les participants reconnaissent être en bonne santé et ne présenter aucune contre-indication à la pratique des activités d'Archery Game et de Gel Blaster.

### Condition d'accès :

Les activités d'Archery Game et de Gel Blaster proposées à BISC'ADVENTURE® sont **accessibles à partir de 6 ans.**

1 session – 15mn = 7 euros (*Gel Blaster : 1500 billes*)  
session supplémentaire = 5 euros (*Gel Blaster : +1500 billes*)

### Tenue à respecter :

Chaussures de sport. Chaussures ouvertes interdites (type « Sandales ou tongs »). Vêtements longs préconisés : ex. : Pantalon / T-shirt à manche longue. Bijoux, accessoires divers et tous objets pouvant présenter un risque de blessure (lunettes, foulards ...) sont interdits. BISC'ADVENTURE® ne pourra être tenu responsable de la dégradation ou salissures des vêtements des participants.

### Équipement :

Chaque participant porte un équipement qu'il doit contrôler :

- Archery Game : 1 arc + 3 flèches avec embout mousse + 1 masque de protection + 1 protection d'avant-bras.
- Gel Blaster : 1 Blaster + 1500 billes + 1 masque de protection.

La direction se réserve le droit de demander une caution avant toute utilisation et avant toute prestation. Si elle ne le fait pas au départ, elle pourra vous réclamer de payer les dommages causés aux équipements ou matériel en enfreignant les règles de sécurité et d'utilisation.

### Règles spécifiques :

Lors de la pratique des activités d'Archery Game et de Gel Blaster, il est interdit :

- d'enlever ses protections.
- de viser ou tirer sur un adversaire à moins de 5 mètres et sur toute personne ne participant à la session de jeu.
- d'utiliser l'arc, les flèches et le blaster en dehors d'une session de jeu et en dehors de la zone de jeu spécifique.

Tout matériel détérioré ne doit pas être utilisé.

### Comportement :

Briefing obligatoire pour tous les participants.

Le personnel BISC'ADVENTURE® gère et arbitre les activités d'Archery Game et de Gel Blaster : il n'y a qu'un chef.

Il est interdit : tout contact physique entre joueur ; de grimper et courir sur les aménagements ; d'avoir des comportements agressifs ; de pénétrer dans la zone de jeu sans autorisation.

## DISC GOLF

Le Disc Golf est un sport de Flying Disc (Frisbee) de NATURE et de PLAIN AIR. C'est une discipline technique, de concentration et de précision, alliant MARCHE et LANCER. L'objectif est de terminer un parcours composé de différents trous en un minimum de lancers de disque (frisbee). La popularité de ce sport vient de son aspect LUDIQUE et INTERGÉNÉRATIONNEL.

L'activité de DISC GOLF, non encadrée, reste sous l'entière RESPONSABILITÉ du pratiquant.

### Condition d'accès :

Le parcours de Disc Golf proposé à BISC'ADVENTURE® est **accessible à partir de 6 ans**. Nombre de participants : 2 à 4 joueurs par équipe.  
1 parcours de 9 trous = 7 Euros par joueur.

### Tenue à respecter :

Chaussures de sport. Chaussures ouvertes interdites (type « Sandales ou tongs »).

BISC'ADVENTURE® ne pourra être tenu responsable de la dégradation ou salissures des vêtements des participants.

### Matériel :

Chaque participant dispose d'un disque de couleur (frisbee).

La direction se réserve le droit de demander une caution avant toute utilisation et avant toute prestation. Si elle ne le fait pas au départ, elle pourra vous réclamer de payer les dommages causés aux équipements ou matériel en enfreignant les règles de sécurité et d'utilisation.

### Règles spécifiques :

Avant de lancer le disque, bien regarder autour et vérifier que personne ne risque d'être percuté par le disque. Les participants doivent jouer les uns après les autres en restant bien derrière le joueur qui est en train de lancer (le joueur le plus éloigné du panier).

**Lors de la pratique du Disc Golf, il est interdit :**

- de grimper sur les paniers.
- de quitter les zones de passages indiquées sur les fiches.
- de lancer volontairement le disque en dehors de la zone de jeu.

Tout matériel détérioré ne doit pas être utilisé.

### Comportement :

La principale valeur du DISC GOLF est la courtoisie. Respectez les règles du jeu et de sécurité ainsi que les autres joueurs.

Respectez l'environnement, le site sur lequel vous jouez, sa flore, sa faune, ses équipements, ses usagers.

Il est interdit de pénétrer dans la zone de jeu sans autorisation.